

*Initiatives parlementaires*

gouvernement aurait pu demander l'aide de quelques députés de ce côté-ci de la Chambre et du Nouveau Parti démocratique.

Nous assistons de nos jours à une récession authentiquement canadienne. Je sais que le gouvernement n'aime pas l'entendre dire, mais quand on parle du ralentissement des activités commerciales, cela signifie que des entreprises ferment leurs portes.

À l'heure actuelle, les entreprises font faillite à un rythme sans précédent, à cause de la politique économique téméraire du gouvernement. Celui-ci n'a pas été capable de contrôler la croissance économique dans le sud de l'Ontario.

• (1340)

Qu'a-t-il fait? Il a utilisé le seul moyen qu'il a trouvé pour refroidir les ardeurs des entrepreneurs de cette région: il a augmenté les taux d'intérêt. Il a ainsi gonflé les taux d'intérêt à un niveau déraisonnable, ce qui a fait grimper le nombre de faillites, particulièrement dans les économies périphériques, c'est-à-dire au Canada atlantique, ainsi que dans le nord et l'ouest du pays.

Dans le *Financial Post* du 22 novembre, la semaine dernière, on peut lire que le nombre de faillites a fait un bond. Seigneur! Le titre doit être écrit en lettres d'au moins trois pouces. On ajoute que le nombre de faillites a augmenté de 61 p. 100, les effets de la récession commençant à se faire sentir. Avec une hausse de 61 p. 100 du nombre de faillites, avec une récession qu'il a lui-même causée et qui multiplie encore ces faillites, le gouvernement refuse catégoriquement d'examiner les modifications qu'il faut apporter à la loi pour protéger les intérêts des travailleurs.

Les dispositions actuelles de la loi assurent aux travailleurs un montant de 500 \$. La belle affaire! Mon collègue d'en face, le secrétaire parlementaire, a bien voulu admettre qu'en 1949, ces 500 \$ représentaient peut-être trois mois de salaire. Aujourd'hui, si c'est ce qu'on gagne par semaine et qu'on ait une famille de deux enfants, on est probablement au-dessous du seuil de la pauvreté. Cela veut dire qu'avec 500 \$ par semaine, on a encore besoin d'aller à la banque alimentaire pour nourrir ses enfants si on vit dans n'importe quelle grande ville du Canada.

Le secrétaire parlementaire reconnaît que la limite de 500 \$ n'est pas raisonnable et ne permet pas de répondre aux besoins des travailleurs. En même temps, il nous dit d'attendre que le gouvernement présente un ensemble complet de modifications. Je ne prétends pas qu'il soit facile de modifier la Loi sur la faillite. C'est une mesure très complexe.

Si le projet de loi C-217 est adopté, quelle sera la réaction des banques et des autres institutions financières? Vont-elles continuer à prêter de l'argent aux petites entreprises qui emploient de la main-d'oeuvre, comme les sociétés de camionnage? Ces entreprises ne reçoivent pas leurs paiements avant 45 à 60 jours. Que vont-elles faire alors? Pourront-elles obtenir du financement? Voilà le genre de problèmes qui se posent.

Je me suis toujours attaqué aux problèmes en considérant d'abord les erreurs les plus graves du système avant de décider de la meilleure solution à adopter pour ensuite réaliser tous les autres changements voulus. La motion proposée par mon honorable collègue énonce un résultat souhaitable.

Le salaire des employés d'une société qui fait faillite aujourd'hui par suite de la politique financière du gouvernement doit être protégé, non pas jusqu'à concurrence d'une somme insignifiante comme 500 \$, mais beaucoup plus. Cependant, le secrétaire parlementaire dit qu'il ne peut appuyer cette mesure parce qu'il ne sait pas comment résoudre tous les autres problèmes.

Le gouvernement ne sait pas résoudre les autres problèmes, ni dans le cas de la Loi sur la faillite ni dans le cas de l'économie. Il ne sait pas comment s'attaquer au problème de l'unité nationale. Peut-être devrait-il tout abandonner, donner sa démission et demander aux Canadiens d'élire un nouveau gouvernement. Des mesures seraient alors prises pour résoudre ces problèmes qui traînent depuis beaucoup trop longtemps et que la politique du gouvernement actuel n'a fait qu'aggraver.

Lorsqu'on parle des lacunes de la Loi sur la faillite, le gouvernement répond qu'un groupe d'étude s'occupe de la question et va proposer une série complète de modifications. Eh bien, nous attendons, nous attendons et nous attendons encore.

Un certain nombre de propositions ont été avancées à la Chambre, mais elles sont toutes restées au *Feuilleton* à la fin de chaque session. Il y a seulement un rapport qui recommande de légiférer sur la question à un moment donné. Je ne mets pas en doute la sincérité du secrétaire parlementaire lorsqu'il dit qu'il est préférable d'attendre.

Il souhaiterait, j'en suis certain, que ces problèmes soient étudiés dans le cadre d'une réforme complète des dispositions sur les faillites. Mais il y a lieu de s'interroger sur la sincérité du gouvernement. Après tout, l'une des faillites les plus retentissantes de ces dernières années a été celle de Route Canada. Il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement d'en face qui, dans son empressement à tout privatiser, a vendu Route Canada. Et il a vendu l'entreprise à une personne qui n'était même pas assez